



Corruption de mineur ou pas ?

Par **Julien789**, le **20/05/2019** à **16:12**

bonjour,rnrnje me suis inscrit ce forum pour obtenir quelques réponses. J'ai 21 ans et en 2017, j'en avais 19. j'étais sorti avec mon frère qui, lui, avait 17 ans, un pote à lui qui avait 17 ans et un autre qui avait soit 17 ou 18, je ne m'en rappelle plus. rnrnnous sommes sortis le soir dans un fast food pour prendre une glace et l'un d'entre eux décide de prendre le bus pour nous emmener quelque part, en gros, on prenait n'importe quelle direction. plus tard dans la soirée nous nous sommes perdus et l'un d'entre eux était déjà parti loin.rnrnnous l'avons finalement retrouvé et il était en train de parler à... une prostituée...rnrndu coup, il voulait payer la prostitué pour avoir des relations sexuelles, ainsi qu'une autre personne d'entre nous. je précise que je les ai incités à rien et qu'ils ont menti sur leur age pour obtenir des relations sexuelles avec la prostituée mais comme ils avait plus de 15 ans, ils étaient sexuellement majeurs.rnrnma question est : malgré le fait que j'étais avec eux, ai-je fait de la corruption de mineur même si je les ai incités à rien ? je leur ai même dit que je voulais rien faire avec elle car j'étais déjà en couple.rnrncordialement,